

Remarques liminaires du Directeur général et présentation des Propositions de programme et de budget pour 2022-23

341^e session du Conseil d'administration du BIT

(lundi 15 mars 2021)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Je suis heureux de vous accueillir à cette 341^e session du Conseil d'administration. Ce plaisir est néanmoins quelque peu terni par le fait que, pour la deuxième fois consécutive et après qu'il nous a fallu annuler des sessions du Conseil d'administration et reporter la Conférence internationale du Travail de 2020, nous sommes de nouveau contraints de nous réunir virtuellement.

Grâce aux efforts déployés par chacun d'entre nous, nous avons montré en novembre dernier que le Conseil d'administration pouvait fonctionner sous une forme virtuelle, avoir des discussions de fond et prendre des décisions importantes. Forts de cette expérience et des enseignements que nous en avons tirés, et à partir des orientations que vous nous avez données lors de consultations très approfondies, nous avons encore perfectionné nos méthodes de travail et nous sommes accordés sur la manière de traiter les questions à l'ordre du jour. Ainsi, pas moins de 22 questions sont examinées par correspondance, 22 autres donneront lieu à des discussions pendant nos séances virtuelles et 17 autres font l'objet de documents soumis pour information uniquement. Nous nous sommes employés à reproduire dans toute la mesure possible notre mode de fonctionnement habituel dans le cadre d'une session tenue en présentiel.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de ce qui a été accompli en matière d'organisation. Ces réalisations sont essentielles pour garantir l'intégrité institutionnelle de l'OIT et la continuité de ses activités. Mais je suis également conscient que les défis dans ce domaine perdureront, même après que la présente session aura été menée à bonne fin.

En effet, il nous incombe aussi de tenir cette année une session de la Conférence internationale du Travail, session dont nul ne conteste l'absolue nécessité, et qui, pour des raisons que nous connaissons malheureusement tous, se déroulera elle aussi sous une forme virtuelle. Compte tenu du nombre de participants à la Conférence et de la complexité de ses travaux, cette tâche est colossale. Mais si nous nous attelons aux problèmes politiques et techniques qu'elle pose avec la même détermination que celle dont nous avons fait preuve lors de la préparation et de la tenue des sessions virtuelles du Conseil d'administration, nous pourrions la mener à bien.

Si nous y parvenons, l'OIT aura remporté une victoire institutionnelle décisive sur le COVID-19. Si nous échouons, le virus nous aura infligé à tous une lourde défaite.

Au-delà de l'échéance de la Conférence, le Conseil d'administration est aussi appelé à prendre des décisions en vue de lancer le processus qui conduira à l'élection du prochain Directeur général, lequel prendra ses fonctions en octobre de l'année prochaine.

J'ai commencé mon allocution par ces questions d'organisation interne car je suis convaincu que la capacité de l'OIT à poursuivre ses activités influera de manière décisive sur la façon dont le monde du travail parviendra à se relever de la crise dans laquelle il est plongé depuis un an en raison de la pandémie.

L'OIT a mesuré et analysé l'impact de la crise, prodigué des conseils stratégiques dans de nombreux domaines et plaidé en faveur d'une reprise centrée sur l'humain. Nous avons beaucoup travaillé avec les États Membres et au sein du système international, notre action a été visible et elle a donné des résultats.

À titre d'exemple, la page de notre site Web consacrée au COVID-19 et au monde du travail a été consultée par 76 000 personnes depuis avril dernier.

Toutefois, le monde du travail est toujours en crise, même si de réelles perspectives de reprise se font jour, en particulier du fait de la mise au point de vaccins, dont nous ne doutons pas qu'ils seront équitablement distribués.

Cela signifie que les activités de l'Organisation dans l'immédiat et pour les mois qui viennent doivent avant tout viser à promouvoir et à mettre en œuvre la reprise centrée sur l'humain préconisée par la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. À l'évidence, cela vaut en particulier pour les propositions de programme et de budget que je présenterai dans un instant.

Dans ce contexte, permettez-moi cependant de souligner aussi l'importance que revêtent la préparation et l'adoption, par la Conférence à sa session de cette année, d'un document final qui contribuera de manière déterminante à asseoir la position de l'OIT comme l'un des chefs de file de l'action menée au niveau mondial pour faire face à la crise et la surmonter. Nous avons beaucoup appris en élaborant les éléments préliminaires de ce document final: il nous faut une déclaration politique forte, mondiale et tripartite; nous ne devons pas essayer de renégocier ou de reproduire la Déclaration du centenaire; nous ne devons pas nous contenter de reprendre les éléments qui figurent déjà dans notre programme et budget et notre plan stratégique; nous devons véritablement apporter quelque chose de plus; et nous devons arriver à la Conférence avec le plus haut degré d'entente et de convergence possible. C'est beaucoup demander. Mais nous ne saurions faire moins.

L'ordre du jour de la présente session nous rappelle à tous le contexte multilatéral plus large dans lequel s'inscrivent les activités de l'OIT. Celui-ci n'a pas changé. Les difficultés liées à la réforme de l'ONU et les perspectives que celle-ci ouvre ont déjà donné lieu à d'intenses débats au sein du Conseil. Et la Déclaration du centenaire nous a clairement donné pour mission d'améliorer la cohérence des politiques au sein du système multilatéral.

Le fait que ces deux questions soient une nouvelle fois inscrites à l'ordre du jour de la session du Conseil d'administration pourrait donner l'impression qu'il ne s'agit que de poursuivre une discussion déjà en cours. Or, je pense que la situation actuelle suppose bien plus que cela. En effet, l'expérience traumatisante de la pandémie non seulement nous impose d'intensifier nos efforts pour assurer l'efficacité du multilatéralisme, mais suscite aussi un sentiment d'urgence et une détermination nouvelle. Les débats menés à ce sujet dans d'autres organisations le font clairement ressortir; j'espère qu'ils rencontreront un écho ici, et que celui-ci se traduira par des actes. Les documents présentés au Conseil d'administration visent à recueillir vos orientations à ce sujet. Ils rendent compte de manière exhaustive et honnête de l'expérience de l'OIT dans le cadre de la réforme de l'ONU, ainsi que de ce que nous faisons actuellement et de ce que nous pourrions faire à l'avenir en coopération avec d'autres organisations internationales. C'est un domaine dans lequel on attend de nous de l'innovation, de la créativité et de l'ambition, dans l'intérêt de celles et ceux que nous représentons.

Nous reviendrons également sur des thèmes qui étaient hautement prioritaires avant la pandémie mais qui, sans rien avoir perdu de leur importance, ont été «mis de

côté» au profit des travaux à mener pour organiser les sessions du Conseil d'administration sous forme virtuelle.

Comme vous le savez, nous sommes tenus, en application de la résolution adoptée par la Conférence en 2019, de revenir sur l'inclusion possible de la question des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. La question est loin d'être mineure; de fait, elle pourrait difficilement se poser avec plus d'acuité que dans le contexte d'une pandémie mondiale. D'importants problèmes politiques et techniques doivent être réglés, mais, fondamentalement, le Conseil d'administration doit répondre à une double question: souhaite-t-il ériger la sécurité et la santé au travail au rang de principe et droit fondamental, et, dans l'affirmative, comment compte-t-il procéder à cette fin?

De même, compte tenu des divergences d'opinion mises en évidence par le rapport de la réunion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, il est plus que temps que le Conseil d'administration définisse un plan d'action clair dans ce domaine, chose qui s'est révélée impossible depuis la discussion menée à la Conférence en 2016.

Il ne m'appartient pas maintenant de me prononcer sur le bien-fondé des différentes positions qui ont été exprimées ici à plusieurs reprises sur ce sujet. Mais il est de ma responsabilité de mettre le Conseil d'administration face à une réalité simple: les chaînes d'approvisionnement mondiales sont importantes pour le monde du travail et soulèvent des questions essentielles qui sont activement débattues dans d'autres instances. Si l'OIT ne se montre pas à la hauteur des attentes qu'elle suscite, ces questions importantes risquent de se régler ailleurs, et non au sein de ce forum mondial tripartite unique qu'elle représente et dont j'estime, comme vous peut-être, qu'il est le cadre le plus indiqué pour accueillir ces discussions. Si cela arrivait, nous y perdriions tous. Mais je suis convaincu que cela n'arrivera pas.

Comme c'est l'usage à ce stade des travaux du Conseil d'administration, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions sur les questions soumises pour discussion concernant certains pays. Conformément à la pratique habituelle, je m'en tiendrai aux questions de procédure pour ce qui concerne le Venezuela et le Bangladesh, mais je procéderai autrement pour le Myanmar, qui, pour des raisons évidentes, nécessite un traitement différent.

Pour ce qui est du Venezuela, les procédures applicables dans le cadre d'une plainte déposée en vertu de l'article 26 sont pratiquement épuisées, de sorte que le Conseil d'administration se trouve dans une situation inhabituelle, sinon totalement inédite. À l'inverse, en ce qui concerne le Bangladesh, il semble que les questions soulevées dans la plainte soient déjà en passe d'être résolues grâce au dialogue et aux efforts de coopération mis en œuvre pour élaborer une feuille de route ainsi que le Conseil d'administration l'a recommandé à sa dernière session.

Bien que les deux cas soient très différents, les trois critères que j'engage toujours le Conseil d'administration à respecter s'appliquent également à l'un et à l'autre:

- Procédure: nous devons appliquer strictement et en toute impartialité les procédures définies dans la Constitution de l'OIT.
- Principe: notre tâche consiste à garantir l'application pleine et entière des conventions ratifiées concernées, ni plus, ni moins.
- Persévérance: nous devons rechercher inlassablement le consensus en vue d'obtenir des résultats qui ne sont pas toujours visibles immédiatement.

Le cas du Myanmar est différent. Il ne s'agit pas de poursuivre l'examen d'une plainte déposée en vertu de l'article 26, mais de faire face à des événements tragiques qui ont coûté la vie à des manifestants pacifiques et qui remettent en cause les principes fondamentaux de la justice, des droits et de la démocratie. Cette situation ainsi que l'action menée de longue date par l'OIT au Myanmar, qui a eu une influence si importante sur le cours de l'histoire de ce pays, rendent notre discussion aussi nécessaire qu'opportune. Je ne doute pas que nous parviendrons ensemble à délivrer sans équivoque le message que ces circonstances exigent de nous.

Le Conseil d'administration est saisi de nombreuses autres questions importantes. La présente session est l'occasion pour nous de mieux comprendre les enjeux essentiels de la productivité et du travail décent ainsi que les mesures que l'OIT doit prendre pour les aborder sous un angle stratégique et approprié. Nous reviendrons par ailleurs sur la Stratégie de l'OIT concernant les droits des peuples autochtones dans le cadre du développement inclusif et durable.

J'en viens maintenant aux questions programmatiques et financières inscrites à l'ordre du jour, parmi lesquelles figurent notamment mes propositions de programme et de budget. À ce sujet, permettez-moi d'évoquer tout d'abord des questions qui sont importantes pour comprendre ces propositions ou qui concernent les moyens et les méthodes de travail que le Bureau devra utiliser pour les mettre en œuvre.

Conformément aux instructions données par le Conseil d'administration à sa dernière session, nous avons dressé un premier bilan des effets que le COVID-19 a eus sur l'exécution du programme et budget pour la période biennale en cours, en particulier en 2020. Ces informations préliminaires portent à la fois sur la teneur du programme et sur la réduction des dépenses liée notamment à l'impossibilité de voyager et à l'annulation des réunions en présentiel. À ce stade, elles sont présentées pour information et orientation, mais il est clair que, au terme de la période biennale, des décisions financières importantes devront être prises. Le Conseil d'administration est également saisi d'autres propositions ayant des incidences financières majeures, au sujet de l'utilisation de la prime nette acquise en 2018-19.

Il conviendra de garder à l'esprit ces deux questions relatives aux ressources au moment de l'examen des propositions de programme et de budget proprement dites.

En outre, plusieurs documents soumis au Conseil d'administration pour examen à la présente session illustrent la démarche d'amélioration continue de la performance, de l'efficacité et de l'efficacités de l'Organisation que j'ai inscrite dans chacun des programmes et budgets que j'ai présentés jusqu'ici, mes propositions pour 2022-23 ne faisant pas exception. C'est notamment le cas de la stratégie en matière de ressources humaines et de la stratégie en matière de technologies de l'information, sur lesquelles nous faisons le point, ainsi que de la stratégie en matière de coopération pour le développement, pour laquelle nous présentons un plan de mise en œuvre.

D'une manière différente mais non moins importante, le premier rapport du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT, traite de questions essentielles pour la gouvernance optimale de l'Organisation.

Présentation des Propositions de programme et de budget pour 2022-23

En ce qui concerne mes propositions de programme et de budget proprement dites, je peux en résumer la logique et le contenu en trois grandes idées: continuité, adaptation et amélioration des performances.

La continuité est un choix pratiquement imposé par les décisions que le Conseil d'administration a déjà prises, comme en témoigne par exemple le plan stratégique adopté en novembre dernier, en vue de faire de l'application de la Déclaration du centenaire la force motrice de l'Organisation. C'est dans cette optique qu'a été bâti le programme pour la période biennale en cours, et il est difficile d'imaginer que cette tâche puisse être menée à bien en l'espace de seulement deux années.

Les huit résultats stratégiques proposés pour 2022-23 portent donc sur les mêmes domaines que leurs équivalents dans le programme actuel: les mandants tripartites et le dialogue social; les normes internationales du travail; les transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi et le travail décent pour tous; les entreprises durables; les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie; l'égalité de genre et l'égalité des chances; la protection au travail; et une protection sociale pour tous.

Les éléments de continuité qui caractérisent ces résultats stratégiques sont clairs. Ce sont eux qui donnent toute sa solidité et sa cohérence à l'approche que nous avons déjà définie pour concrétiser les ambitions de la Déclaration du centenaire, et dont il n'y a aucune raison de s'écarter.

Mais la continuité doit aller de pair avec l'adaptation, laquelle suppose avant tout la prise en compte, pour chacun des résultats stratégiques, des conséquences sociales et économiques de la crise du COVID-19, des problèmes qu'elle suscite et des enseignements qui en sont tirés, ainsi que des mesures nécessaires pour faire de l'OIT, comme nous le souhaitons tous, le promoteur d'une reprise centrée sur l'humain.

Le Conseil d'administration notera par ailleurs que les produits associés à chacun des résultats stratégiques sont définis de manière à accroître la capacité des mandants à s'attaquer aux véritables problèmes en s'appuyant pour cela sur les normes internationales du travail pertinentes. Ces avantages permanents dont bénéficie l'OIT, de par son action normative et sa composition tripartite, constituent le fil conducteur de toutes les propositions.

Le Conseil notera aussi que, si l'accent est mis sur la création de partenariats extérieurs ou sur le renforcement de ceux qui existent, c'est précisément parce que nous voulons être cohérents dans la manière dont nous envisageons la cohérence des politiques.

Il notera en outre que les résultats stratégiques proposés restent calés sur les principales cibles des ODD. L'OIT a été la première à aligner son programme sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Dix ans plus tard, il est clair que ce cap doit être maintenu jusqu'au bout.

Dans ce contexte de continuité et d'adaptation, mes propositions dénotent un effort particulier pour améliorer les performances institutionnelles, comme en témoignent le renforcement des résultats facilitateurs et le cadre de résultats ainsi que la création proposée d'une unité chargée de promouvoir la connaissance et l'innovation dans l'ensemble de l'Organisation. Le Bureau a fait des progrès considérables dans ces domaines, et nous avons beaucoup appris en particulier de nos interventions face à la pandémie. Mais nous savons qu'il faut faire davantage encore et que, au sein du système multilatéral, la mise en place de moyens spécialisés pour traiter de ces questions particulières est considérée comme une bonne pratique. C'est donc à mon avis la prochaine étape logique à envisager.

À ce sujet, permettez-moi d'ajouter que le Conseil du Centre de Turin a entrepris de revoir en profondeur son modèle économique et que cela devrait créer de nouvelles possibilités de tirer parti de son expertise non seulement dans le domaine de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, mais aussi dans celui de l'innovation.

Comme d'habitude, je conclurai par la question essentielle – la dimension financière du programme proposé.

Conformément à la trajectoire financière à long terme de l'Organisation, je propose une fois de plus un budget à croissance réelle nulle, d'un montant de 790 640 000 dollars É.-U. constants, ce qui représente une augmentation nominale de 12,9 millions de dollars É.-U., soit 1,63 pour cent, à hauteur de la hausse prévue des coûts. À cette somme viendront s'ajouter les contributions volontaires extrabudgétaires qui devraient s'élever, d'après les données disponibles, à 520 millions de dollars É.-U. pour l'exercice biennal.

Je l'ai déjà dit, et je le répète encore aujourd'hui, nous sommes tout à fait conscients, mes collègues et moi-même, des contraintes auxquelles sont soumises les finances publiques dans bon nombre d'États Membres, particulièrement du fait des aides massives mises en place pour soutenir les entreprises, les travailleurs, les emplois et les revenus en ces temps de pandémie.

Nous savons très bien que nous devons obtenir votre confiance et votre soutien pour les ressources que vous mettez à notre disposition. C'est ce qui motive nos efforts incessants pour tirer le meilleur parti possible des fonds qui nous sont confiés.

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à croissance réelle nulle dont nous disposons, je propose le redéploiement d'une somme supplémentaire de 10,44 millions de dollars É.-U. actuellement affectée à des fonctions d'appui administratif au profit d'activités opérationnelles de première ligne qui optimisent les dépenses financées par les États Membres sans compromettre la bonne gestion de l'Organisation.

Concrètement, cela signifie la création de trois nouveaux postes techniques au siège et de cinq postes supplémentaires sur le terrain – un dans chaque région. Conformément à notre attachement inconditionnel aux normes de conduite et d'intégrité les plus élevées, nous proposons aussi de créer un poste à plein temps de responsable des questions d'éthique. Il y a donc bien une augmentation, forcément modeste mais néanmoins réelle, des crédits du budget ordinaire pour tous les résultats stratégiques et toutes les régions.

Avec les efforts réalisés au cours des quatre dernières périodes biennales, ce sont au total 79,84 millions de dollars É.-U. qui auront ainsi été redistribués pour améliorer les services aux mandants depuis que j'assume les fonctions de Directeur général. Un transfert de ressources qui témoigne de la sincérité et de la réalité de l'engagement collectif du Bureau à faire toujours plus et toujours mieux.

J'espère que vous trouverez dans les propositions qui vous sont soumises de bonnes raisons d'investir votre énergie et vos ressources dans une OIT qui fait tout son possible pour relever les formidables défis que pose actuellement le monde du travail et pour être à la hauteur de toutes vos attentes.

Sur ces mots, je vous sou mets mes Propositions de programme et de budget pour 2022-23 pour approbation et transmission à la Conférence internationale du Travail en vue de leur adoption.

Je vous remercie.